



Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024

ID : 069-200058493-20240320-C\_20240320\_07-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C 20240320\_07

#### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 20 mars 2024 à 18 h 30, le Comité du syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 13 mars 2024 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Saint Fons - Salle du Conseil, 1 place Roger Salengro sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Miriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, Corinne SUBAÏ. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Alain LEGRAS (Corbas), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Pierre GERVAIS (Limonest), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Germain LYONNET (Quincieux) Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Jean-Louis MAGOUTIER (Craponne), Damien PAUME (Dardilly), Françoise MAGNIN (Fontaines-St-Martin), Robert PELLARINI (Meyzieu), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) à donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)  
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)  
Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)  
François JOLLY (Polemieux-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or)  
Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONE (Communay)  
Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny) donne pouvoir à Ikhlef CHICK (Villeurbanne)  
Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Guy PERRUSSET (Saint Symphorien d'Ozon)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 pour le budget Principal et M4 pour le budget annexe des Installations Photovoltaïques ;

Vu la délibération n°C-2008-02-06/04 en date du 6 février 2008 portant création du budget annexe « Photovoltaïque » pour répondre aux communes souhaitant que leurs bâtiments soient dotés de ce type d'installation ;

Considérant que l'exploitation de cette activité des installations photovoltaïques est gérée directement par le SIGERLy, en application des dispositions L2221-1 du CGCT, à l'aide d'une régie sans personnalité juridique et sans autonomie financière ;

Considérant que cette activité est un service public industriel et commercial (SPIC) et qu'en application des articles L 2224-1 et L.2224-2 du CGCT les SPIC sont soumis au principe de l'équilibre financier ;

L'article L 2224-2 du CGCT interdit aux collectivités de rattachement de prendre en charge dans leur budget propre, des dépenses au titre des services gérés en SPIC.

Toutefois, cet article prévoit une dérogation à cet article en autorisant des subventions pour les « services de production d'électricité exploités dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 1412-1 » ;

Considérant que ce budget annexe doit faire face à des dépenses de réparations sur 2 installations ayant subi des dégradations, et ce dès le début de l'exercice 2024 ;

Considérant une perte de recette liée à la production d'électricité de ces deux installations à l'arrêt ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

### **Le Comité syndical :**

**AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de **60 000 €** pour financer la section d'exploitation du budget annexe Photovoltaïques Subventions de fonctionnement aux organismes publics ;

**PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2024 du Budget Principal en dépense à l'article 6573644 « *Subvention de fonctionnement aux organismes publics* » et en recette du Budget Primitif 2024 du budget annexe Installation PV à l'article 74 « *Subvention d'exploitation* ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 25/03/2024



ID : 069-200058493-20240320-C\_20240320\_07-DE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*